

CONSEIL MUNICIPAL

28 Septembre 2017

Le **vingt-huit Septembre deux mil dix-sept**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire

Véronique PIERRON, Richard GAUTIER, Joël NAIN, adjoints

Jean François CAPOLUNGO, Jean Michel GUYOT, Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER, Frédéric MAGNIER, Maryline RENAUDIN, Dany MOINE, Maurice POULIN,

Absent excusé : Thierry GUENARD (pouvoir Véronique PIERRON)

Absent : Mathieu DEBAIN

Secrétaire de Séance : PIERRON Véronique

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13



1 - ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 27 JUILLET ET 8 SEPTEMBRE 2017

Adoptés à l'unanimité des présents et représentés

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pas de dossier.

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

La rentrée des classes s'est bien déroulée

Madame GEOFFRAY (directrice) a en charge les CP - CE2 (18 enfants)

Madame GAUDIN (nouveau poste) a en charge les CE1 (15 enfants)

Madame DURAND (école maternelle) a en charge 25 enfants

Madame PREVOST (école de Gy l'Evêque) a en charge les CM1 - CM2 (22 enfants dont 11 de Vallan)

NAP : Jennifer et Najma ont distribué le programme qu'elles comptent mettre en place Halloween, l'univers de Walt Disney, Noël, chansons mimées...

Vacances de la Toussaint : des sorties sont prévues au karting, youmbao et au parc d'Auxerrexpo (parc de loisirs géant), atelier cuisine, activités au centre et décoration pour Halloween.

Classe découverte école élémentaire :

Véronique PIERRON fait part d'une demande de subvention en vue d'une classe découverte pour l'école élémentaire (CP - CE1 - CE2)

Ce voyage se déroulera du lundi 28 mai au mercredi 30 mai, soit 3 jours à PROVINS (Seine et Marne) sur le thème « La vie médiévale »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés la participation de la Commune à hauteur du 1/3 de la dépense qui s'élève à ce jour à 1 212.66 euros, soit 67.37 euros par élève sachant que 18 enfants de Vallan sont concernés par cette sortie.

Si Madame GEOFFRAY obtenait un coût total inférieur, la participation de la Commune s'en trouverait modifiée.

Véronique PIERRON rappelle le courrier du 4 Septembre émanant de Monsieur le Préfet et qui rappelle la sécurisation des établissements scolaires.

Madame ROUMIEUX est Inspectrice de l'Education Nationale pour la 2^e année consécutive.

Najma LAZRAK effectuera un service civique à l'école élémentaire à compter du 1^{er} octobre 2017 et ce, pour toute l'année scolaire.

La « Journée Internationale de la Forêt » se déroulera le mardi 20 mars 2018.

Nous associerons à cette journée, les écoles, l'IME, les associations, les parents...

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission environnement et attractivités s'est réunie le lundi 4 septembre 2017 à 18 heures à la mairie

Présents : Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Jean François CAPOLUNGO, Joël NAIN

Absents excusés : Thierry GUENARD, Véronique PIERRON

Absent : Mathieu DEBAIN

La commission a fait son 2^e passage pour le concours communal des maisons fleuries. La commission a sélectionné et retenu 9 lauréats qui seront récompensés par un prix et un diplôme. La remise aura lieu le vendredi 20 octobre 2017 à 19 heures à la mairie.

La boucle touristique cyclable mise en place par la Communauté Auxerroise passera par notre commune (centre du village).

L'entretien et la maintenance (panneaux signalétiques) seront assurés et pris en charge par la Communauté.

Le conseil municipal approuve la présentation et autorise le Maire à signer la convention.

Nettoyons La Nature : pour notre 16^e édition, c'est sous un beau soleil que nous avons parcouru, dès 9 h 30, avec les enfants de l'école élémentaire, les institutrices, quelques parents et la commission environnement notre Commune pour récupérer 10 kgs de déchets : matinée de sensibilisation du respect de la nature pour petits et grands.

La municipalité a offert gâteaux et boissons, fort appréciés, à tous les participants.

Monsieur ANTIER doit faire une présentation de plaquettes peintes sur lesquelles figureront le nom des fontaines, lavoir, canal 1800 et leur historique.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard RIANT

La remise en état des chéneaux de l'école élémentaire est terminée.

Salle polyvalente : La pompe de relevage ainsi que l'ouvrage ont été changé

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANT

Nous sommes en attente des devis de l'entreprise MANSANTI

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

Le 1^{er} octobre : Le Mont des Bulles, collections 2017 1^{er} salon

Livres, Bandes Dessinées, vieux papiers, cinéma (affiche, DVD, Blu-Ray...), disques vinyles, cd, instruments de musique, voitures miniatures et trains, soldats, figurines, fèves, Jeux vidéo, timbres, jouets, petits objets divers.

Le 8 octobre : salon MARVEL et SUPER HEROS 1^{ER} salon

Bandes dessinées, livres, affiches, DVD et objets dérivés et de collections liés au thème des supers héros

Le 22 octobre : concours de belote organisé par le Club des aînés.

Commission Accessibilité

Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN

COMMISSION Maison Citoyenne

Rapporteur : Véronique PIERRON

Au bout de 4 mois, les négociations pour acquérir le terrain situé vers la salle polyvalente, appartenant à la famille GOBIER n'ont pas abouti.

L'acquisition d'une petite partie de ce terrain aurait permis une meilleure communication avec la salle polyvalente et une mise en valeur plus intéressante de la perspective entre les deux ensembles : place rénovée et salle polyvalente.

Le conseil regrette cette décision.

Marché de maîtrise d'œuvre - DEC.2017.09.10

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Vu, le rapport d'analyse d'offres, résumé ci-dessous

Analyse des offres avant négociation :

Selon le Règlement de la Consultation, les offres devront être jugées selon trois critères pondérés de la façon suivante :

- Jugement du prix des prestations : 40 points ;

- Jugement de la valeur technique de l'offre : 40 points ;
 - Jugement de la proposition de délai : 20 points.
- Ces critères sont décrits plus précisément à l'article 6.5 du Règlement de Consultation.

Après analyse des offres, le classement des candidats avant négociation est le suivant :

Entreprise	Notes			
	Prix	Valeur technique	Délai	Total
Jean-Marie BETTE	40,00	26,00	20,00	86,00

Classement

Au vu de la note totale, le classement provisoire peut être établi comme suit :

Classement	Société	Montant HT
1	Jean-Marie BETTE	66 940,00

Le Maire informe que **le Cabinet d'Architecte BETTE** a été retenu pour le contrat de mission de maîtrise d'œuvre de la maison multi activités citoyenne pour un montant de 66.940 € HT - 80.328 € TTC.

Le Conseil prend acte.

COMMISSION CCAS
Rapporteur : Véronique
PIERRON

Comme tous les ans, 40 euros sont offerts aux enfants entrant en 6^e, seconde ou apprentissage.

Le bilan sera fait lors de la prochaine réunion du CCAS.

Le Maire fait part d'un courrier de remerciements d'une administrée à qui une aide a été accordée.

4 - BUDGET Commune - Décisions modificatives

DM 3 - SDEY - Extension RN 151 - Virements de crédits

Suite au transfert de la compétence éclairage public au SDEY (délibération 2013/52 du 19.12.2013), la mise à disposition de l'éclairage public a été effectuée auprès du SDEY.

Désormais, tous les travaux effectués sur la commune devront être imputés à l'article 204512.

Le Maire propose la décision modificative suivante

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Art	Libellé	Montant	Art	Libellé	Montant
21534	réseaux d'électrification	-3 000	204512	GFP de rattachement	3 000
	Total	-3 000		Total	3 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette modification.

DM 4 - Maison Multi Activités Citoyenne - augmentation de crédits

Le projet de la maison multi activités citoyenne va rentrer dans sa phase de réalisation. Le début des travaux devraient débuter en décembre.

Afin de pouvoir procéder aux paiements avant le vote du budget primitif 2018 à la fin du mois de Mars 2018 (liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon l'article L.1612-1 du CGCT), le Maire propose de répartir le solde de l'emprunt en dépenses et recettes, comme suit :

Dépenses			Recettes		
Art	Libellé	Montant	Art	Libellé	Montant
2031	Etudes	89 190	1641	travaux	690 000
2313	Travaux	600 810			
Total		690 000	Total		690 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette répartition.

DM 5 - Personnel Communal - Virement de crédits

Compte-tenu des différents mouvements de personnel, il est nécessaire d'abonder le chapitre 012.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Art	Libellé	Montant	Art	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-9 600	6218	Personnel extérieur	1 000
			64131	Personnel contractuel	7 000
			6451	Urssaf	1 600
Total		-9 600	Total		9 600

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette modification.

5 - COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS -

1. Transfert de la compétence EAU POTABLE des communes issues de la Communauté des Communes du Pays Coulangeois à la Communauté de l'Auxerrois

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L5211-17, L5211-41-3 et L5214-16,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'auxerrois et Pays Coulangeois à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy au 1^{er} janvier 2017,

Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois, tels qu'adoptés par la délibération du conseil communautaire n° 012 du 16 février 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-154 du 15 juin 2017 portant décision de transfert de la compétence eau potable des communes issues de la Communauté de communes du pays Coulangeois,

Considérant que la Communauté de l'auxerrois exerce une compétence optionnelle en matière de « Production, transport et distribution de l'eau potable » sur le territoire des 21 communes de l'ancienne Communauté de l'auxerrois,

Considérant que la Communauté de commune du Pays Coulangeois n'exerçait pas la compétence « eau » sur son territoire,

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2020, la compétence eau sera une compétence obligatoire de la Communauté de l'auxerrois, qu'elle exercera sur l'ensemble de son territoire,

Considérant qu'en cas de fusion, les compétences optionnelles sont exercées sur l'ensemble du périmètre du nouvel EPCI ou sont restituées aux communes si le conseil communautaire le décide dans un délai de un an à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion, soit au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la Communauté d'agglomération de l'auxerrois a délibéré favorablement afin d'étendre sa compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018, aux communes issues de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois.

Considérant que la Communauté de l'auxerrois a notifié la délibération précitée par courrier du 14 septembre,

Que la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de cette notification pour faire délibérer son conseil municipal sur le transfert de la compétence eau potable,

Qu'à défaut de délibération dans les trois mois, la décision de la commune est réputé favorable.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'autoriser la Communauté de l'auxerrois à intégrer à les services publics d'eau potable des communes de Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives sainte Camille, Gy l'Évêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes,
- D'autoriser le Maire à signer les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés autorise le Maire à signer les documents.

2. Boucle touristique cyclable Chevannes - Vallan

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des transports ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la délibération de la Communauté de l'Auxerrois en date du 13 février 2014 adoptant le Schéma directeur cyclable de la Communauté de l'Auxerrois ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté de l'Auxerrois doit concourir au développement de la pratique cyclable.

Le Schéma directeur cyclable prévoit dans son application opérationnelle la matérialisation de boucles touristiques pour faire découvrir aux cyclistes la nature et la diversité du territoire communautaire.

Ces boucles, connexes au tracé du « Tour de Bourgogne », empruntent des voies peu circulantes et des chemins de terre praticables à vélo. La matérialisation de ces boucles nécessite donc la mise en place d'une signalisation spécifique à l'attention des cyclistes.

Le Schéma prévoit que la Communauté soit maître d'ouvrage pour l'implantation du jalonnement (directionnel et informatif) dans les communes traversées par les boucles.

Afin d'assurer une meilleure efficacité, il est préconisé que la Communauté finance l'acquisition et la pose des mobiliers, en contrepartie de l'entretien de ces derniers par les gestionnaires de voirie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer toute convention ayant pour objet la fourniture, la pose et la maintenance par la Communauté de l'Auxerrois, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, de mobiliers de jalonnement et d'information à l'attention des cyclistes afin de matérialiser ces boucles touristiques, en contrepartie de l'entretien de ces mobiliers par les gestionnaires de voirie ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés autorise le Maire à signer la convention.

6 – PERSONNEL COMMUNAL

1. Création d'un poste d'Agent de Maîtrise

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 194, les emplois de chaque collectivité ou établissement créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Considérant les besoins du service et suite à l'inscription d'un de nos agents sur la liste d'aptitude

Le Maire propose à l'assemblée

- La création d'un poste d'Agent de Maîtrise permanent à temps complet.
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2017.
- Filière technique
- Cadre d'emploi : Agent de Maîtrise
- Grade : agent de maîtrise 7^{ème} échelon
- Ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- Décide de créer le poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} octobre 2017 et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre O12.

2. Contrat d'apprentissage

Le contrat de Daniel est arrivé à son terme sans possibilité de reconduction. Il nous faut trouver une solution de substitution.

Véronique PIERRON est en contact avec divers organismes pour trouver la meilleure des solutions.

7 – COMMUNICATIONS

- Bernard Riant fait part d'un courrier de Monsieur Guy FERREZ, Maire d'Auxerre, concernant les compteurs LINKY mettant en garde contre le « forcing » fait autour de l'installation de ce nouveau compteur électrique.
- L'agence postale de Gy l'Evêque a réintégré le bâtiment initial après rénovation.

- En raison des travaux pour la construction du nouveau bâtiment (remplacement du « 1000 club ») et de l'aménagement de la place, inaccessible dans sa totalité, la manifestation des « années 40 » est reportée en 2019.
- Les Associations doivent remettre leur copie pour la fabrication du bulletin municipal pour le 27 octobre à Richard GAUTIER.
- Le Conseil Communautaire se tiendra à la salle de la Fontaine, le jeudi 5 octobre.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 26 Octobre 2017 - 20h30

La séance est levée à 23 heures

Fait et délibéré, le 28 Septembre 2017.

Le Maire,
Bernard RIANT

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN
Absent

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Dany MOINE